

---

**PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 23 OCTOBRE 2019  
À 17 H AU CENTRE METCALFE SITUÉ AU 3597, RUE METCALFE, À RAWDON ET À  
LAQUELLE SONT PRÉSENTS FORMANT QUORUM :**

---

Monsieur le maire,	Bruno Guilbault
Mesdames et Messieurs les conseillers,	Marco Bellefeuille Josianne Girard Raymond Rougeau Renald Breault Kimberly St Denis
Est absente, Madame la conseillère	Stéphanie Labelle



**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE - MOT DU MAIRE**

La séance est ouverte par Monsieur le maire Bruno Guilbault. Maître Caroline Gray, directrice du Service du greffe et secrétaire-trésorière adjointe, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

Est également présent:

M. François Dauphin, directeur général et secrétaire-trésorier

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

19-450

Il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour suivant :

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE - MOT DU MAIRE**

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**AUTRES SUJETS D'URBANISME**

- 3. DEMANDE D'ACHAT D'IMMEUBLES MUNICIPAUX - LOTS NUMÉROS 5 528 702, 5 528 704 ET 5 528 713 - RUE DES ÉPINETTES - (MATRICULES N° 8003-37-6941, 8003-37-7423 ET 8003-37-5881)**
- 4. APPROBATION D'UN PLAN IMAGE ET LA CONTRIBUTION À DES FINS DE PARCS, TERRAIN DE JEUX ET ESPACES NATURELS - 100 740 CANADA INC. - RUE DES COMMISSAIRES ET 6<sup>E</sup> AVENUE - LOT 4 994 067 - MATRICULE N° 8800-23-1674**
- 5. OFFRE D'ACHAT D'UN IMMEUBLE MUNICIPAL - LOT NUMÉRO 5 528 560 (MATRICULE N° 8001-56-9683) - BOULEVARD PONTBRIAND**
- 6. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

**ENGAGEMENTS CONTRACTUELS**

- 7. OCTROI DE CONTRAT - ACHAT D'UN VÉHICULE CHEVROLET BOLT 2019 - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS - DIVISION VOIRIE**

**SUJETS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- 8. PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) POUR LES ANNÉES 2019 À 2023**
- 9. AUTORISATION ET PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE RAWDON - RÉALISATION DE TRAVAUX DANS LE COURS D'EAU CANTIN SITUÉ À SAINT-LIGUORI - MRC MONTCALM ET MRC MATAWINIE**
- 10. DÉPÔT DU CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER - RÈGLEMENT NUMÉRO 126-2019 RELATIF À DES TRAVAUX D'ENTRETIEN ESTIVAL TARIFÉS SUR LE CHEMIN PRIVÉ CRYSTAL**
- 11. AUTORISATION DE SIGNATURE - CONTRAT DE TRAVAIL - NOMINATION D'UN CONTREMAÎTRE À LA VOIRIE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS, DIVISION VOIRIE**
- 12. AUTORISATION DE SIGNATURE - PROGRAMME D'ASSISTANCE FINANCIÈRE AUX CÉLÉBRATIONS LOCALES DE LA FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC**
- 13. AUTORISATION DE SIGNATURE - PATRIMOINE CANADA - FÊTE DU CANADA**

14. **DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER - CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI MATAWINIE - PLACE AUX JEUNES MATAWINIE 2019-2020**
15. **DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER - LA TOURNÉE DES CANTONS DE RAWDON (TDCR)**
16. **INVITATION - SOIRÉE DÎNATOIRE 90E ANNIVERSAIRE DE L'UPA DE LANAUDIÈRE**
17. **DÉPASSEMENT DE COÛTS - MESURAGE DES DÉBITS POUR LA RECONFIGURATION DES SURVERSES – AVIZO EXPERTS-CONSEILS INC.**
18. **CORRESPONDANCE**
19. **AFFAIRES NOUVELLES**
20. **PAROLE AUX CONSEILLERS**
21. **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**
22. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

#### **AUTRES SUJETS D'URBANISME**

3. **DEMANDE D'ACHAT D'IMMEUBLES MUNICIPAUX - LOTS NUMÉROS 5 528 702, 5 528 704 ET 5 528 713 - RUE DES ÉPINETTES - (MATRICULES N° 8003-37-6941, 8003-37-7423 ET 8003-37-5881)**

CONSIDÉRANT QU'une offre d'achat a été soumise à l'attention de la Municipalité pour l'acquisition d'un terrain ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a pris connaissance de cette offre;

CONSIDÉRANT le rapport de l'adjoint à la direction générale – responsable du développement durable;

CONSIDÉRANT que l'acheteur est propriétaire de l'immeuble situé au 4579 chemin du lac-Gratten (lot 5 528 709) et qu'il souhaite procéder à l'agrandissement de son terrain;

CONSIDÉRANT que le conseil se réserve le droit d'exiger que la vente d'un immeuble soit conditionnelle au respect d'une condition résolutoire, soit que les immeubles vendus fassent l'objet d'un permis de lotissement afin que ceux-ci soient joints à l'immeuble propriété de l'acquéreur (4579 chemin du lac-Gratten - lot 5 528 709) dans les douze (12) mois suivant la publication de la vente au registre foncier du Québec.

19-451

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Marco Bellefeuille et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'accepter l'offre d'achat soumise à la Municipalité sous condition résolutoire pour les immeubles connus et désignés comme étant les lots 5 528 702, 5 528 704 et 5 528 713 et portant les numéros de matricule 8003-37-6941, 8003-37-7423 et 8003-37-5881. Cette vente est faite sans garantie légale aux risques et périls de l'acheteur et est consentie au montant total de 10 000 \$, taxes et frais incidents en sus.

D'appliquer, au moment de la transaction, un acompte déjà reçu par la Municipalité au montant de 1 000 \$ pour l'acquisition des immeubles.

Toutefois, la présente transaction est faite sous condition résolutoire que les immeubles vendus fassent l'objet d'un permis de lotissement afin que ceux-ci soient joints à l'immeuble propriété de l'acquéreur (4579 chemin du lac-Gratten - lot 5 528 709) dans les douze (12) mois suivant la publication de la vente au registre foncier du Québec.

À défaut du respect de ces conditions, les immeubles devront être rétrocédés, aux frais de l'acheteur, à la Municipalité de Rawdon sans obligation pour cette dernière de rembourser le coût d'acquisition.

De mandater le notaire afin de préparer le contrat à intervenir entre les parties, les frais étant à la charge de l'acquéreur. La signature du contrat devra avoir lieu dans les trois (3) mois qui suivent l'avis du notaire.

D'autoriser le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

4. **APPROBATION D'UN PLAN IMAGE ET LA CONTRIBUTION À DES FINS DE PARCS, TERRAIN DE JEUX ET ESPACES NATURELS - 100 740 CANADA INC. - RUE DES COMMISSAIRES ET 6<sup>E</sup> AVENUE - LOT 4 994 067 - MATRICULE N° 8800-23-1674**

CONSIDÉRANT le plan image (lotissement) déposé concernant le lot n° 4 994 067, dont lequel plan a été préparé par M. Jean-Benoît Lachance, architecte, en date du 22 octobre 2019 et portant le numéro de dossier 1954 pour le promoteur 100 740 Canada inc. – Gestion Beauséjour inc.;

CONSIDÉRANT QUE toutes opérations cadastrales portant sur trois (3) lots et plus requièrent l'acceptation d'un plan projet de lotissement considéré comme un plan image;

CONSIDÉRANT QUE les lots projetés n° 1 à 3 (rue des Commissaires) et les lots projetés n° 4 à 6 (6<sup>e</sup> Avenue) sont conformes aux exigences du Règlement de lotissement n° 371-89 de la Municipalité, le tout sous conditions du raccordement des lots projetés n° 4 à 6 aux services d'aqueduc et d'égout par la rue des Commissaires et la confirmation des limites de la zone à risque de mouvement de terrain;

CONSIDÉRANT QUE des bandes boisées intégrales seront conservées aux limites avant (rue des Commissaires et 6<sup>e</sup> Avenue) et à la limite latérale, le long des lots des résidences existantes situées sur la 7<sup>e</sup> Avenue et que les accès et stationnements prévus dans la marge de recul des lots projetés n° 1 à 3 doivent être situés à l'extérieur de la projection de la façade des bâtiments vers la rue des Commissaires;

CONSIDÉRANT QU'un accès piétonnier devra être aménagé afin de faciliter l'accès à la rue des Commissaires, et ce en direction de l'école primaire;

CONSIDÉRANT QUE la contribution à des fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels en vertu du Règlement de lotissement n° 371-89 de la Municipalité se traduira par le versement d'une somme d'argent;

CONSIDÉRANT les recommandations formulées par le responsable du développement durable.

19-452 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Marco Bellefeuille et résolu à la majorité des conseillers et conseillères présents :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'approuver le plan image (lotissement) déposé concernant le lot n° 4 994 067, dont lequel plan a été préparé par M. Jean-Benoît Lachance, architecte, en date du 22 octobre 2019 et portant le numéro de dossier 1954 pour le promoteur 100 740 Canada inc. – Gestion Beauséjour inc.;

D'accepter, en conformité avec la réglementation municipale, que la contribution à des fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels se traduise par le versement d'une somme d'argent correspondant à 10 % de la valeur uniformisée inscrite au rôle d'évaluation foncière de la superficie totale du projet lors du dépôt du plan d'opération cadastrale, conformément à la réglementation en vigueur pour la superficie concernée par le projet de développement résidentiel de 7 198,2 mètres carrés.

Sur la proposition ci-haut mentionnée, Madame la conseillère Kimberly St Denis demande le vote et monsieur le maire appelle le vote :

Ont voté pour : Marco Bellefeuille  
Josianne Girard  
Raymond Rougeau  
Renald Breault

A voté contre : Kimberly St Denis

Pour : 4 Contre : 1

Adopté à la majorité.

**5. OFFRE D'ACHAT D'UN IMMEUBLE MUNICIPAL - LOT NUMÉRO 5 528 560 (MATRICULE N° 8001-56-9683) - BOULEVARD PONTBRIAND**

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise 9195-7399 Québec inc. a déposé une offre d'achat à l'attention de la Municipalité pour l'acquisition d'un terrain, soit le lot n° 5 528 560, situé sur le boulevard Pontbriand à l'intersection du chemin Johanne;

CONSIDÉRANT QUE l'offre d'achat est conforme à la politique municipale concernant la vente d'immeubles municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a pris connaissance de cette offre au montant de 79 000 \$, plus les taxes applicables, et accepte celle-ci.

19-453 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Josianne Girard et résolu à la majorité des conseillers et conseillères présents :

D'accepter l'offre d'achat soumise à la Municipalité pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 5 528 560 et portant le numéro de matricule 8001-56-9683. Cette vente est faite sans garantie

légale aux risques et périls de l'acheteur et est consentie au montant total de 79 000 \$, taxes et frais incidents en sus.

D'appliquer, au moment de la transaction, un acompte déjà reçu par la Municipalité au montant de 9 083,05 \$ pour l'acquisition de l'immeuble.

De mandater le notaire afin de préparer le contrat à intervenir entre les parties, les frais étant à la charge de l'acquéreur.

D'autoriser le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

Sur la proposition ci-haut mentionnée, Monsieur le conseiller Renald Breault demande le vote et monsieur le maire appelle le vote :

Ont voté pour :           Marco Bellefeuille  
                                  Josianne Girard  
                                  Raymond Rougeau  
                                  Kimberly St Denis

A voté contre:            Renald Breault

Pour : 4 Contre : 1

Adopté à la majorité.

## **6. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire invite, conformément au Règlement 17-2013 et ses amendements, les personnes présentes à l'assemblée publique à poser des questions sur les points prévus à l'ordre du jour.

## **ENGAGEMENTS CONTRACTUELS**

### **7. OCTROI DE CONTRAT - ACHAT D'UN VÉHICULE CHEVROLET BOLT 2019 - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS - DIVISION VOIRIE**

CONSIDÉRANT les besoins de la division voirie du Service des travaux publics, aux fins du bon déroulement des opérations de ce service;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de l'entreprise S.R. Bourgeois et frère Ltée, pour l'achat d'un véhicule Chevrolet Bolt 2019, 100 % électrique, pour un montant de 40 512,81 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT les recommandations du chef de la division voirie du Service des travaux publics.

19-454 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Marco Bellefeuille et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser l'achat d'un véhicule Chevrolet Bolt 2019, 100 % électrique, auprès de l'entreprise S.R. Bourgeois et frère Ltée, pour un montant de 40 512,81 \$, taxes incluses, et que cette dépense soit financée par le fonds de roulement, remboursable sur une période de cinq (5) ans.

D'autoriser le chef de division de la voirie et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

Le certificat de crédit numéro 2019-0097 a été émis pour autoriser cette dépense.

## **SUJETS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### **8. PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) POUR LES ANNÉES 2019 À 2023**

CONSIDÉRANT QUE La Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

19-455 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

La Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023.

La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

La Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme.

La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

**9. AUTORISATION ET PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE RAWDON - RÉALISATION DE TRAVAUX DANS LE COURS D'EAU CANTIN SITUÉ À SAINT-LIGUORI - MRC MONTCALM ET MRC MATAWINIE**

CONSIDÉRANT QUE la MRC Matawinie est saisie d'une demande provenant de la MRC Montcalm pour l'entretien du cours d'eau Cantin, situé dans la Municipalité de Saint-Liguori;

CONSIDÉRANT QUE selon des inspections réalisées, des fossés de drainage de terres agricoles situées dans la Municipalité de Rawdon s'écoulent dans un ponceau situé sur le chemin Lane, qui ultimement se déverse dans le cours d'eau Cantin;

CONSIDÉRANT QUE selon les inspections réalisées, des travaux sont requis pour retirer les sédiments de ce cours d'eau, sur une distance d'environ 1.2 km;

CONSIDÉRANT une estimation préliminaire des coûts des travaux, laquelle s'élève à un montant de 5 471 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Matawinie demande la participation financière de la Municipalité de Rawdon pour la réalisation des travaux, à la hauteur de la superficie du bassin-versant, soit 42 % des coûts des travaux, laquelle représente un montant approximatif de 2 297,82 \$, plus les taxes applicables.

19-456 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser la participation financière de la Municipalité de Rawdon pour la réalisation des travaux dans le cours d'eau Cantin, à la hauteur de la superficie du bassin-versant, soit 42 % des coûts des travaux, laquelle représente un montant approximatif de 2 297,82 \$, plus les taxes applicables.

Toute demande de participation financière additionnelle jusqu'à concurrence de 702,18 \$, pour un montant total de 3 000 \$ doit être autorisée par le directeur général et secrétaire-trésorier.

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

Le certificat de crédit numéro 2019-0098 a été émis pour autoriser cette dépense.

**10. DÉPÔT DU CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER - RÈGLEMENT NUMÉRO 126-2019 RELATIF À DES TRAVAUX D'ENTRETIEN ESTIVAL TARIFÉS SUR LE CHEMIN PRIVÉ CRYSTAL**

CONSIDÉRANT QUE le 15 octobre 2019, le conseil a adopté le Règlement numéro 126-2019 relatif à des travaux d'entretien estival tarifés sur le chemin privé Crystal;

CONSIDÉRANT QUE le 22 octobre 2019, un registre préparé aux fins de l'enregistrement des personnes habiles à voter a été tenu aux bureaux de l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT QUE le nombre de personnes habiles à voter requis pour demander la tenue d'un scrutin référendaire sur ce règlement était de 14 et que le nombre de personnes qui se sont enregistrées pour demander la tenue de ce scrutin est de 0.

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 126-2019 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

19-457 La directrice du Service du greffe et secrétaire-trésorière adjointe dépose le certificat attestant du résultat de la procédure d'enregistrement tenue le 22 octobre 2019 concernant le Règlement numéro 126-2019 relatif à des travaux d'entretien estival tarifés sur le chemin privé Crystal.

**11. AUTORISATION DE SIGNATURE - CONTRAT DE TRAVAIL - NOMINATION D'UN CONTREMAÎTRE À LA VOIRIE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS, DIVISION VOIRIE**

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre d'une restructuration de la division voirie du Service des travaux publics, il y a lieu de procéder à la nomination d'un nouveau contremaître;

CONSIDÉRANT QUE le Chef de groupe actuel de ce service, Monsieur Raphael Vincent, accepte d'occuper les fonctions de contremaître;

19-458 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Marco Bellefeuille et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

De nommer Monsieur Raphael Vincent, contremaître à la voirie au Service des travaux public, division voirie, à compter du 21 octobre 2019.

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à négocier et à signer, pour et au nom de la Municipalité, le contrat de travail à intervenir ainsi que tout autre document découlant de la présente résolution.

**12. AUTORISATION DE SIGNATURE - PROGRAMME D'ASSISTANCE FINANCIÈRE AUX CÉLÉBRATIONS LOCALES DE LA FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT QUE le Mouvement national des Québécoises et Québécois offre une assistance financière pour l'organisation des festivités officielles dans le cadre de l'édition 2020 de la Fête nationale du Québec par le biais du Programme d'assistance financière aux célébrations locales 2020;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite bénéficier de cet appui financier pour l'organisation de la Fête nationale de 2020.

19-459 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Josianne Girard et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser l'adjointe à la direction du Service des loisirs et de la culture à déposer une demande de soutien financier auprès du Programme d'assistance financière aux célébrations locales 2020 du Mouvement national des Québécoises et Québécois.

**13. AUTORISATION DE SIGNATURE - PATRIMOINE CANADA - FÊTE DU CANADA**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité organise annuellement la Fête du Canada;

CONSIDÉRANT QUE le ministère du Patrimoine canadien octroie des appuis financiers pour des activités organisées par l'entremise du programme « Fonds disponibles pour le Canada en fête »;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite bénéficier de cet appui financier pour l'organisation de la fête du Canada de 2020.

19-460 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser l'adjointe à la direction du Service des loisirs et de la culture à déposer une demande de soutien financier auprès du ministère du Patrimoine canadien pour l'organisation de la fête du Canada de 2020 et d'autoriser cette dernière à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

**14. DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER - CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI MATAWINIE - PLACE AUX JEUNES MATAWINIE 2019-2020**

CONSIDÉRANT QUE Place aux jeunes Matawinie favorise la migration, l'établissement et le maintien dans la région de jeunes diplômés âgés de 18 à 35 ans;

CONSIDÉRANT une demande de soutien financier afin de poursuivre ses activités.

19-461 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'accorder un soutien financier au montant de 500 \$ à l'organisme Carrefour Jeunesse emploi - Place aux jeunes Matawinie 2019-2020.

Le certificat de crédit numéro 2019-0099 a été émis pour autoriser cette dépense.

**15. DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER - LA TOURNÉE DES CANTONS DE RAWDON (TDCR)**

CONSIDÉRANT l'entente de service et d'aide financière municipale pour les années 2019, 2020 et 2021, signée entre les parties;

CONSIDÉRANT une demande de soutien financier présentée par l'organisme pour l'année financière 2020.

19-462 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Josianne Girard et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser un soutien financier pour un montant de 22 000 \$, sous réserve du dépôt du bilan financier (état des revenus et dépenses), du calendrier des activités et des prévisions budgétaires pour l'année 2020, tel qu'établi à l'entente de service. Ledit montant sera payé en deux (2) versements.

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

Le certificat de crédit numéro 2019-00100 a été émis pour autoriser cette dépense.

**16. INVITATION - SOIRÉE DÎNATOIRE 90E ANNIVERSAIRE DE L'UPA DE LANAUDIÈRE**

CONSIDÉRANT l'invitation reçue pour participer à une soirée dînatoire à l'occasion du 90<sup>e</sup> anniversaire de l'UPA de Lanaudière, lequel se déroulera le 14 novembre 2019, au coût de 90 \$ le billet, taxes incluses.

19-463 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser l'achat de trois (3) billets pour participer à la soirée dînatoire à l'occasion du 90<sup>e</sup> anniversaire de l'UPA de Lanaudière, pour un montant de 270 \$, taxes incluses.

Le certificat de crédit numéro 2019-00101 est émis pour autoriser cette dépense.

**17. DÉPASSEMENT DE COÛTS - MESURAGE DES DÉBITS POUR LA RECONFIGURATION DES SURVERSES – AVIZO EXPERTS-CONSEILS INC.**

CONSIDÉRANT un contrat octroyé à l'entreprise Avizo Experts-Conseils inc. au montant de 38 535.52 \$, taxes incluses, dans le cadre de la campagne de mesurage des débits pour la reconfiguration des surverses, en prévision de l'agrandissement de l'usine d'épuration;

CONSIDÉRANT QUE cette campagne a occasionné des travaux additionnels et des coûts supplémentaires de 9 185.25 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT QU'aux termes du *Règlement numéro 118-2018 sur la gestion contractuelle de la Municipalité de Rawdon*, tout dépassement de coûts à un contrat entraînant une dépense supplémentaire supérieure à 10 % du coût original du contrat doit être autorisée par voie de résolution du conseil municipal.

19-464 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser la directive de changement pour un montant de 9 185.25 \$, taxes incluses, dans le cadre de la campagne de mesurage des débits pour la reconfiguration des surverses, en prévision de l'agrandissement de l'usine d'épuration.

Le certificat de crédit numéro H19-450057 a été modifié en conséquence.

**18. CORRESPONDANCE**

**19. AFFAIRES NOUVELLES**

**20. PAROLE AUX CONSEILLERS**

**21. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire invite, conformément au Règlement 17-2013 et ses amendements, les personnes présentes à l'assemblée publique à poser des questions.

**22. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Marco Bellefeuille et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

19-465 Que l'ensemble des points prévus à l'ordre du jour ayant été discuté, monsieur le maire déclare la présente séance du conseil levée à 17h43.

(signé) *Caroline Gray*

Me Caroline Gray  
Directrice Service du greffe  
et secrétaire-trésorière adjointe

(signé) *Bruno Guilbault*

Bruno Guilbault  
Maire